

La page suivante [150] fournit une nouvelle preuve de l'admirable dialectique de nos amis libéraux. Le traité de paix de 1763, disent-ils, ne s'oppose pas à l'admission des notables aux assemblées de fabrique : donc, ajoutent-ils, on doit les y admettre : essayons la force de cet argument par un autre enthymème. Le même traité ne défend pas aux Canadiens de suivre les rites de Brhama ; donc les Canadiens doivent devenir sectateurs de ce Dieu des Jentous. Mais quelle heureuse conception que celle de faire assembler, dix fois peut-être par année, tous ceux qui dans une paroisse ont droit de suffrage aux élections populaires, et pour quel objet ces fréquentes réunions de la multitude ? s'empressera-t-on de demander ; tout juste pour régler l'emploi, tantôt de vingt shellins, tantôt du double de cette somme, tantôt d'autant livres de cours sur les deniers de la fabrique. Vous demeurez stupéfait, lecteur sensé, vous hésitez à croire : mais rappelez combien de fois ces idées extravagantes ont été émises à la tribune dans notre chambre d'assemblée ; combien de fois proclamées dans nos feuilles libérales.

Du reste les âmes honnêtes qui ont horreur des révolutions sanguinaires et anti-catholiques, se consolent par la pensée que les paisibles assemblées de nos fabriciens, composées invariablement des plus respectables d'entre les paroissiens, donnent un démenti formel à toutes les théories démagogiques, et aux déclamations mensongères d'hommes qui ont abjuré le catholicisme.

La loyauté de nos habiles compilateurs marche de front avec leur logique, leur franchise est un harmonie avec leurs principes de libéralisme. Que le lecteur en juge par ce passage, où l'on fait dire au clergé, [p. 150] à l'occasion de l'adoption du bill des fabriques par la chambre d'assemblée, que *le droit divin a été violé, la religion offensée*. Le langage imbécille prêté ici à un corps de citoyens inoffensifs et respectables ; d'hommes qui ont donné dans leur *mémoire* présenté à la chambre, la mesure de leur force, de leur modération, et ajoutons-nous, de leur patriotisme, mérite le plus profond mépris ; et nous le livrons avec confiance au tribunal d'un public éclairé, qui saura en faire bonne et entière justice.

Le scandale donné lors de la dédicace de l'église paroissiale de Montréal [p. 151] est une pure fiction, qui n'a pas même le mérite de la vraisemblance. Le prédicateur ne fut jamais blâmé par sir J. Kempt, ni était-il digne de censure : et quoiqu'en disent nos moralistes